Vincent Duclert

La mémoire et le service de l'État. L'affaire Dreyfus

L'usage politique des commémorations historiques n'est pas une nouveauté en France. Le centenaire de la Révolution française en 1889 avait permis à la République de célébrer ses origines démocratiques en un grand moment de solennité officielle. En pleine affaire Dreyfus, la commémoration du tricentenaire de l'édit de Nantes avait été à l'inverse une occasion de rappeler aux républicains en majorité hostiles à la révision du procès Dreyfus l'importance du droit et de la tolérance dans la société française.

Les commémorations ont pris néanmoins une importance supérieure depuis les grandes messes du bicentenaire de la Révolution française en 1989. Cet investissement sur le passé et sa transformation en un présent souvent coupé de l'histoire intervient à un moment d'épuisement du projet républicain, comme si l'acte de commémoration, qu'il soit national ou davantage communautaire, pouvait répondre aux inquiétudes démocratiques. Aussi l'approche des dates anniversaires est-elle devenue une période d'intenses négociations, ou tractations, l'un des enjeux étant alors de décider de l'inscription de tel ou tel événement au panthéon national de la commémoration. Chaque année, la Délégation aux célébrations nationales du ministère de la Culture, placée sous l'autorité du directeur des Archives de France, recense les dates anniversaires qui méritent d'être retenues et soutenues par la puissance publique.

En 1994, l'affaire Dreyfus n'avait pas été retenue à travers la date du 22 décembre 1894 lorsque le capitaine Alfred Dreyfus, innocent du crime pour lequel il avait été arrêté, était reconnu coupable de haute trahison et condamné à la dégradation suivie de la déportation perpétuelle

en enceinte fortifiée. La non-inscription n'est pas motivée. Néanmoins, trois raisons ont pu être invoquées plus ou moins officiellement. On ne célèbre pas un événement « négatif » comme une condamnation – de surcroît inique. La période électorale et de cohabitation ne plaidait pas en faveur de la commémoration d'un événement dont on estimait qu'ayant divisé la France, il pourrait à la faveur de cet anniversaire perturber une unité nationale déjà malmenée. Enfin, le gouvernement d'Édouard Balladur mais aussi la présidence de François Mitterrand pouvaient avoir comme souci d'éviter des tensions au sein d'institutions ayant conservé une vision répulsive de l'événement, en particulier l'armée de terre.

Cette dernière inquiétude se nourrissait des difficultés qu'avait rencontrées le ministre de la Culture Jack Lang pour faire installer en un lieu approprié la statue du capitaine Dreyfus que l'État avait commandée en 1986 à l'artiste Louis Mitelberg (dit Tim). Ce bronze impressionnant de l'officier très droit, au garde-à-vous mais portant un sabre brisé n'avait pu être installé à l'École militaire où Dreyfus avait été dégradé le 5 janvier 1895 ni même à l'École polytechnique dont il était un ancien élève. On ignore si Charles Hernu, ministre de la Défense, avait été interpellé par le haut commandement français ou s'il avait pris l'initiative de refuser cette installation compte tenu de l'idée que lui-même se faisait de la représentation de l'affaire Dreyfus dans l'institution militaire.

À notre connaissance, aucun officier général n'avait à l'inverse suggéré un hommage au capitaine Dreyfus dont, pourtant, la valeur militaire et personnelle avait fait un des futurs meilleurs cadres de l'État-major avant son arrestation le 15 octobre 1894. L'École polytechnique, elle aussi, aurait eu tout à s'enorgueillir d'avoir compté dans ses rangs un élève qui prouva non seulement son excellence en franchissant les étapes d'une belle carrière d'officier ingénieur mais aussi ses qualités de patriotisme et de courage en résistant à l'épreuve de la déportation. Mais ce n'était pas en tout cas l'avis du président de la République qui soutint vraisemblablement son ministre de la Défense. Jean Daniel témoigna dans *Le Nouvel Observateur*[1] de l'opinion de François Mitterrand : « Un jour, Jack Lang propose que l'on érige la statue de Dreyfus faite par Tim à l'entrée de l'École de guerre. Mitterrand répond : "Il faut donner aux militaires un exemple, pas un remords."

1. *Le Nouvel Observateur*, 5-11 janvier 2006, p. 11.

J'observe : Il faut donc mettre la statue du colonel Picquart ? "C'est cela même." » Le président de la République commettait là une grave erreur d'appréciation. Un retour vers l'histoire du capitaine Dreyfus montre aisément qu'il était autant sinon plus que le colonel Picquart un exemple pour l'armée d'aujourd'hui. Un effort pédagogique, fondé sur une exigence d'histoire, demeure encore indispensable.

Un autre ministre avait été en revanche plus favorisé. Dès son arrivée place Vendôme, Robert Badinter avec répondu favorablement à la proposition de Raymond Lindon, avocat général à la Cour de cassation, qui souhaitait organiser une cérémonie pour le soixante-quinzième anniversaire de l'arrêt ayant proclamé, le 12 juillet 1906, la pleine et entière innocence du capitaine Dreyfus. L'hommage eut lieu, à l'initiative du magistrat, mais elle eut peu d'écho et les actes en restent indisponibles.

Le gouvernement et les pouvoirs publics choisirent donc l'abstention en 1994-1995. Mais deux cabinets de ministères, prévoyant probablement un fort intérêt de l'opinion pour ce moment anniversaire, avaient décidé de soutenir le film d'Yves Boisset, *L'Affaire Dreyfus*, dont le scénario, dû à Jorge Semprun, se fondait sur l'ouvrage de l'avocat et historien Jean-Denis Bredin. Le cabinet de François Léotard, ministre de la Défense, avait accepté que le cinéaste tournât à l'École militaire, tandis que les services de François Bayrou avaient décidé d'envoyer dans chaque établissement scolaire une vidéo-cassette du long métrage.

Ce réveil médiatique, dès les premiers jours de janvier 1994, amena le chef du Service historique de l'armée de terre, le colonel Gaujac, à demander à ses subordonnés, presque sur-le-champ, une note sur l'affaire Dreyfus, laquelle fut plus que médiocre : elle indiquait, notamment, que « l'innocence du capitaine Dreyfus est la thèse généralement admise par les historiens ». Ce texte n'était pas fondamentalement antidreyfusard. Il était très maladroit et surtout très ignorant puisque l'innocence de Dreyfus a été prouvée et proclamée par la Cour de cassation, au nom du peuple français, décision qui s'impose à toutes les institutions et à tous les citoyens en France. Il ne s'agit pas d'une vérité d'État. Les magistrats de la Cour suprême ont travaillé comme des historiens et les historiens sérieux sont unanimes sur ce point. Le problème de cette note est, d'une part, qu'elle a été influencée par les études de Jean Doise dont des critiques historiennes convergentes ont montré depuis la très grande faiblesse, et d'autre part, qu'elle fut aussitôt remise à l'hebdomadaire *SIRPA-Actualité* sans que ses rédacteurs aient été avertis de cette destination extérieure au service.

La note fut publiée le 31 janvier 1994. Immédiatement, Jean Guisnel, du journal *Libération*, se saisit de l'affaire et en fit un scoop (5 et 9 février 1994). François Léotard réagit aussitôt, limogea le colonel Gaujac et opéra des mutations-sanctions au sein du SIRPA, l'institution de communication publique des armées. Le ministre mit fin également à certaines interrogations de la hiérarchie relatives à la tenue d'une exposition sur l'affaire Dreyfus organisée par le Musée d'histoire contemporaine au sein même des Invalides à Paris. L'affaire dans l'Affaire fut définitivement close lorsque le successeur du colonel Gaujac, le général Mourrut, se rendit en service commandé devant le Consistoire des israélites de France réuni à l'Hôtel de Ville le 7 septembre 1994. Le nouveau chef du Service historique de l'armée de terre déclara solennellement que l'affaire Dreyfus était « un fait divers judi-

ciaire provoqué par une conspiration militaire [qui] aboutit à une condamnation à la déportation – celle d'un innocent – en partie fondée sur un document truqué ». *Libération* titra en une : « L'armée reconnaît l'innocence de Dreyfus. » Ce qui signifiait qu'elle ne l'avait pas reconnue dans le passé, malgré l'arrêt de la Cour de cassation[2].

Du côté de la justice, et alors que la nécessité était démontrée de développer une information et une compréhension de l'histoire judiciaire de l'Affaire et de la portée des grands arrêts de l'événement, rien ne se fit, à l'exception d'une ou deux brèves interventions du premier président de la Cour de cassation, Pierre Drai. Un colloque d'association de magistrats, un moment envisagé, fut abandonné. La magistrature agissait comme si elle était gênée de l'importance de l'arrêt de réhabilitation et qu'il convenait de ne pas le rappeler excessivement. Pierre Drai, et l'ancien ministre de la Justice Robert Badinter, à l'époque président du Conseil constitutionnel, se retrouvèrent le 16 octobre 1994 à un colloque du CRIF et de l'INALCO (Langues orientales) qu'ils coprésidaient, mais celui-ci n'eut aucun impact. L'allocution du Premier président de la Cour de cassation s'interrogeait pourtant sur les conditions présentes du métier de juge et sur la signification toujours actuelle de l'affaire Dreyfus. « Il n'a jamais été facile d'être juge et la confiance accordée se perd vite, souvent à la moindre apparence : un souffle suffit pour qu'elle cède la place à la suspicion et au refus. Ce juge indépendant, ce juge impartial, comment le découvrir ? C'est l'homme ou la femme qui, dans une atti-

2. Cf. Vincent Duclert, « Histoires françaises de l'affaire Dreyfus », *Jean Jaurès cahiers trimestriels*, n° 136, avril-juin 1995, p. 10-45.

tude d'éveil permanent, remet sans cesse en cause les prétendus acquis d'une certaine quête de la vérité. C'est l'homme ou la femme convaincu que "toute volonté de croire est une raison de douter" et qui se refuse fermement à la certitude arrogante d'un pré-jugement. C'est l'homme ou la femme qui fait aller ses préférences au doute dialectique et constructif. C'est dans un mouvement incessant de va-et-vient entre le juge et ses interlocuteurs que se situe la garantie essentielle contre l'erreur et les emportements dictés par une pseudo-passion militante, une prétendue évidence ou, simplement, l'habitude mécanique et sclérosante. […] Le juge doit tout autant se garder de ses propres préjugés que des "pré-jugements" d'une opinion publique envahissante et souvent insidieuse. Si l'arrêt des Chambres réunies de la Cour de cassation du 12 juillet 1906, en mettant un terme définitif à l'Affaire, devait avoir une qualité essentielle, c'est bien celle d'affirmer que la justice constitue une vertu, qu'elle doit se cultiver et se conforter par les principes essentiels que sont la publicité de l'action judiciaire ainsi que la loyauté du juge et de ceux qui l'aident dans sa mission. C'est enfin et surtout d'affirmer qu'en définitive et en fin de compte, le mépris du droit coûte cher, souvent très cher. Nous devons sans cesse nous en souvenir. Quant à notre rencontre d'aujourd'hui, sa vertu essentielle est d'être "occasion de pédagogie", selon la formule utilisée hier dans un quotidien par M. le Ministre d'État, ministre de la Défense [François Léotard]. Je conclurai par cette phrase de Bernanos : "Veillons à ne pas subir l'avenir, mais à le faire[3]." »

En 1998, pour le centenaire de « J'accuse… ! » et de la phase dreyfusarde de l'Affaire, la célébration prit un tout autre visage. En apparence. « Le centième anniversaire de la publication de "J'accuse… !" a été dignement célébré, au-delà même de nos attentes, les 12 et 13 janvier 1998 », écrivit le président de la Société littéraire des amis d'Émile Zola, Henri Mitterand. Il est vrai que l'investissement des chercheurs mais aussi des pouvoirs publics fut considérable – et non sans arrière-pensée. Il convenait en effet de faire oublier le relatif fiasco de la commémoration du centenaire du procès Dreyfus en 1994. Apparaissait aussi, en toile de fond, la concurrence entre les deux têtes de l'exécutif puisque la France vivait sa troisième période de cohabitation.

Toute une série de manifestations solennelles furent donc organisées,

3. « Une tragédie de la Belle Époque. L'affaire Dreyfus. Colloque 16 octobre 1994 », sans éditeur, p. 16.

à la Bibliothèque nationale de France et à la Sorbonne. Trois cérémonies se voulurent particulièrement solennelles et symboliques, la première à l'initiative du président de l'Assemblée nationale Laurent Fabius qui fit déployer sur la façade du Palais-Bourbon une gigantesque toile de 150 m² reproduisant le « J'accuse… ! », la seconde voulue par le Premier ministre qui réunit le 13 janvier ministres, magistrats et descendants des familles Dreyfus et Zola dans la crypte du Panthéon, la troisième organisée enfin par le ministre de la Défense Alain Richard à l'École militaire le 2 février, avec dévoilement d'une plaque commémorative.

Précédant le discours de Lionel Jospin, le Premier président honoraire de la Cour de cassation s'était exprimé au Panthéon en revenant brièvement sur le sens de l'arrêt de réhabilitation : « Si l'arrêt des Chambres réunies de la Cour de cassation du 12 juillet 1906, en mettant un terme définitif à l'Affaire, devait avoir une qualité essentielle, c'est bien celle de l'affirmation que la justice constitue une vertu, qu'elle doit se cultiver et se conforter par les principes essentiels que sont la publicité de l'action judiciaire et la loyauté du juge et de ceux qui l'aident dans sa mission. […] Les juges du 12 juillet 1906 nous ont laissé une leçon dont nous devons toujours nous souvenir : "Juger, c'est aimer et respecter son prochain." »

À l'École de guerre, le ministre de la Défense interrogea pour sa part le discours de vérité que l'événement tendait à l'institution : « La recherche de la vérité, et le long combat qui menèrent finalement à la réhabilitation, furent aussi l'œuvre de militaires et, en grande partie d'abord, le fait du colonel Picquart. Il restera à jamais le symbole de ces hommes qui n'hésitent pas, dans la recherche de la justice, avec la vision clairvoyante de l'intérêt du service, à encourir le courroux et les vexations des institutions qu'ils souhaitent servir. […] Sachant que toute commémoration, organisée dans les institutions, porte un message et une ouverture d'avenir devant le temps présent, je suis heureux que ce centenaire nous ait donné l'occasion d'évoquer ici même, à la veille d'un autre siècle et dans une École, lieu de réflexion, de formation et de préparation du futur, ces principes qui donnent du sens aux évolutions que nous voulons conduire ensemble. […] Elle est tout à la fois un hommage au combat pour la vérité et le témoignage d'une nation unie autour de ses valeurs fondamentales[4]. »

4. Ces différentes déclarations sont extraites de « Centenaire de "J'accuse". Hommage à Alfred Dreyfus et Émile Zola. Textes des allocutions officielles », fascicule hors série des *Cahiers naturalistes*, 1998, p. 11-36.

Ces cérémonies avaient été précédées d'une lettre du président de la République « aux descendants d'Alfred Dreyfus et d'Émile Zola », rendue publique dès le 8 janvier 1998. « Un demi-siècle après Vichy, nous savons que les forces obscures, l'intolérance, l'injustice peuvent s'insinuer jusqu'au sommet de l'État. Mais nous savons aussi que la France a su se retrouver pour le meilleur dans les moments de vérité – forte, unie et vigilante. C'est sans doute cela que nous disent, par-delà les années, Émile Zola et Alfred Dreyfus. C'est parce qu'ils avaient foi dans nos valeurs communes, les valeurs de la Nation et de la République, et qu'ils aimaient profondément la France, que ces deux hommes d'exception ont su la réconcilier avec elle-même. N'oublions jamais cette magistrale leçon d'amour et d'unité[5]. »

Ce texte présidentiel fort, qui fit écho au discours qu'il prononça lors du pèlerinage de Médan, en octobre 2002, pour le centième anniversaire de la mort d'Émile Zola, demeurait détaché des conclusions évidentes qu'il traçait cependant, démocratiser l'action de l'État, défendre l'indépendance de la justice, accroître l'effort en faveur des institutions scientifiques et patrimoniales qui développent la connaissance de cet événement reconnu comme majeur pour l'identité républicaine. Le sens profond de l'affaire Dreyfus réside dans la vertu démocratique qui permit, et qui permet toujours, de sortir la République d'une crise politique ou morale. Et le premier acte de cette vertu démocratique se tient dans l'État, dans sa capacité à promouvoir les libertés plutôt que de les réduire.

Avec les commémorations de 1998, la mémoire de l'événement perdait son caractère politiquement discriminant pour épouser une vocation plus unanime et partagée. Mais c'était sans compter sur le besoin de la gauche de se définir par l'histoire. Engagé avec le président de la République dans une bataille feutrée sur le front de la mémoire nationale, soucieux aussi de mobiliser sa majorité plurielle sur les valeurs communes, Lionel Jospin ne résista pas à la tentation de pousser l'offensive sur un plan plus directement politique. Auréolé de la cérémonie du Panthéon, il fit une déclaration qui enflamma les rangs de l'Assemblée nationale le 14 janvier 1998 : « On sait que la gauche était dreyfusarde. On sait aussi que la droite était antidreyfusarde ! Pour Dreyfus, je crois que c'est clair. Pour Dreyfus, on se souvient des noms de Jean Jaurès, de Lucien Herr, de Gambetta, mais j'aimerais qu'on me cite des personnalités des partis de droite de l'époque qui se sont levées contre l'ini-

5. *Ibid.*, p. 12.

quité. » Alors que le tumulte atteignait son comble – les députés de droite appelant à la démission –, Lionel Jospin conclut par un vibrant : « Je rappelle l'Histoire ! »

Devant le scandale que provoquèrent ses déclarations – aggravées par son lapsus entre Gambetta et Clemenceau auquel il songeait en réalité –, le Premier ministre dut présenter ses excuses au Parlement. La droite sortit victorieuse de l'affrontement. Elle s'acharna sur la faute de Lionel Jospin, « qui n'[était] plus digne d'être Premier ministre » pour le RPR Pierre Mazeaud, d'une « cohérence blafarde » *[sic]* pour l'éditorialiste du *Figaro* Paul Guilbert, et elle dénia presque à la gauche la liberté de se revendiquer de l'affaire Dreyfus comme si les camps avaient été égaux, à l'époque, devant l'événement. Révolté par cette thèse de l'équivalence des attitudes, l'historien et journaliste Jacques Julliard prit la défense de Lionel Jospin dans un éditorial du *Nouvel Observateur* : « On a eu raison de rappeler que les radicaux et les socialistes ne furent pas d'ardents dreyfusards, et que le plus souvent ils ont voté avec la droite qui, elle, était résolument antidreyfusarde. Mais depuis quand la gauche se réduit-elle à ses partis et à ses hommes politiques ? Car enfin, où se recrutaient les dreyfusards sinon parmi les intellectuels de gauche ? […] Alors, de grâce, que l'on ne nous raconte pas d'histoires et, surtout, que l'on ne nous la refasse pas, l'histoire[6] ! » Réaffirmant le fondement dreyfusard des valeurs de gauche, Jacques Julliard reconnaissait que la droite républicaine était désormais constituée « d'héritiers modérés de cette tradition ou de ralliés purs et simples », mais que son problème, « et son malaise actuel », restait que « ses valeurs de référence continuent d'appartenir originellement à l'autre camp »[7].

Un siècle après son déclenchement, l'affaire Dreyfus continuait ainsi de provoquer de singulières déchirures dans le monde politique, ce qui ne devait pas encourager les institutions à regarder leur passé et en à en tirer des leçons pour l'avenir.

La question est donc posée, en ce début d'année Dreyfus qui va cette fois commémorer le centenaire de la réhabilitation du capitaine Dreyfus, de l'implication directe des serviteurs de l'État dans l'éclaircissement de leur relation à l'histoire. La Cour de cassation, par la décision de son Premier président Guy Canivet, organisera le 19 juin 2006

6. *Le Nouvel Observateur*, 22 au 28 janvier 1998.

7. Ces déclarations sont citées dans « L'affaire Dreyfus et la gauche », *in* Jean-Jacques Becker et Gilles Candar (dir.), *Histoire des gauches en France*, La Découverte, coll. « L'espace de l'histoire », 2004, vol. 2, p. 201-202.

un ambitieux colloque avec publication simultanée d'un ouvrage, *De la justice dans l'affaire Dreyfus*[8].

L'institution militaire, et particulièrement les services historiques de la Défense, n'ont pas annoncé ce qu'ils envisageaient. Il serait opportun qu'elle assume désormais la dimension militaire du capitaine Dreyfus et des officiers, plus nombreux qu'on ne l'imagine, qui l'ont défendu selon une certaine idée de l'armée, celle qui avait fait dire au général de Gaulle en parlant de Dreyfus : « cet officier français ». Néanmoins, l'armée dispose désormais d'une étude tout à fait importante pour comprendre les enjeux militaires de l'affaire Dreyfus et la voie moderniste qu'incarnait le capitaine, étude due à l'ancien chef du Service historique de l'armée de terre, le général André Bach, successeur du général Mourrut.

Enfin, les établissements scientifiques et patrimoniaux doivent assumer pleinement leur rôle dans les usages démocratiques du passé. Or, ni les Archives nationales ni la Bibliothèque nationale de France n'ont souhaité, pour des bonnes ou des mauvaises raisons, engager de grandes expositions alors qu'elles disposent sur le sujet de collections et de fonds exceptionnels. Les Archives de France ouvriront cependant en octobre 2006 un site documentaire sur le web. Le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France organisera quant à lui en juin 2006 une journée d'étude sur les sources et l'historiographie de l'Affaire.

La volonté d'informer des institutions publiques concourt indéniablement au renforcement de la démocratie par l'atténuation des crises de mémoire et le soutien à une mémoire commune qui s'appelle histoire. Il convient donc de les y encourager, au besoin en les rappelant à leurs responsabilités. Agissant ainsi, l'historien, le chercheur, se rappelle ses propres responsabilités devant le passé et ses usages politiques. Puisque ces derniers sont inévitables, autant leur donner le plus possible les couleurs de l'histoire.

Cette ambition était aussi celle de la commémoration en 2002 du bicentenaire de l'Inspection générale dont l'ouvrage de référence fut confié à la direction de l'historien Jean-Pierre Rioux. Il y intégra un long chapitre sur l'affaire Dreyfus et revint sur le sens des engagements dans sa conclusion : « S'inscrire si volontiers dans la matrice républicaine, après tant de turbulences confessionnelles, monarchistes et impériales avant les années 1880, ne fut pas chez les inspecteurs généraux un gage

8. Fayard, 2006, à paraître.

de fidélité *perinde ac cadaver* à tel ministre ou à telle politique, comme l'a montré surabondamment le temps de l'affaire Dreyfus. Leur magistrature d'influence fut, de fait, d'abord morale et raisonnée, savante et civique. » L'indépendance des enseignants à l'égard de l'État qui les emploie, leur éthique de la liberté intellectuelle, sont des héritages de l'affaire Dreyfus qui méritent mieux que d'être seulement rappelés à l'occasion de telle ou telle commémoration.

Quant à la portée de l'Affaire dans le monde, elle exigerait de lancer un vaste chantier d'étude. Signalons seulement l'intérêt de l'exposition réalisée en 1999 à l'Académie militaire des États-Unis, West Point, ouverte par des allocutions du secrétaire d'État à la défense du président Clinton, William S. Cohen, et du superintendant de l'Académie, le lieutenant général Daniel W. Christman[9]. L'officier général américain tire la signification politique de l'Affaire en direction des enjeux civiques de l'intégration et de la reconnaissance des diversités. Il n'envisage pas les implications de l'affaire Dreyfus en termes de raison d'État et de perversion du nationalisme. Il parle cependant depuis l'une des institutions les plus caractéristiques de l'État fédéral américain. Et son appel à l'étude, à la compréhension des faits historiques éclairait peut-être, à cette époque, le vœu des institutions publiques de renoncer aux tentations autoritaires pour épouser des formes de raison plus intellectuelles, c'est-à-dire plus démocratiques.

9. « Captain Dreyfus'case is a tragic example of how prejudice can run amuck under the cloack of national security concern. We have seen this before in our Army in cases like that of West Point's first African American graduate, Henry O. Flipper. We must study cases like those of Dreyfus and Flipper to ensure that discipline and security are never used as excuses to justify racial or religious prejudices. We must continue to learn to appreciate differences and diversity within our Army to make stronger », *in* Lorraine Beitler (éd.), *The Dreyfus Affair. Voices of honor*, United States Military Academy, 17 septembre-30 octobre 1999, New Jersey, The Beitler Family Foundation, 1999.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Général André Bach, *L'Armée de Dreyfus. Une histoire politique de l'armée de Charles X à « l'Affaire »,* Tallandier, 2004.

Marc-Olivier Baruch et Vincent Duclert (dir.), *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française 1875-1945*, La Découverte, coll. « L'espace de l'histoire », 2000.

Lorraine Beitler (éd.), *The Dreyfus Affair. Voices of honor*, United States Military Academy, 17 septembre-30 octobre 1999, New Jersey, The Beitler Family Foundation, 1999.

Cahiers de la Société internationale d'histoire de l'affaire Dreyfus, 1995-2005.

« Centenaire de "J'accuse". Hommage à Alfred Dreyfus et Émile Zola. Textes des allocutions officielles », fascicule hors série des *Cahiers naturalistes*, 1998.

Jean Doise, *Un secret bien gardé. Histoire militaire de l'affaire Dreyfus*, Seuil, coll. « XXe siècle », 1994.

Vincent Duclert et Christophe Prochasson (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Flammarion, 2002.

François Hartog et Jacques Revel (dir.), *Les Usages politiques du passé*, Éditions de l'EHESS, coll. « Enquête », 2001.

Jean Jaurès cahiers trimestriels, 1995-2005.

Jean-Pierre Rioux (dir.), *Deux Cents Ans d'Inspection générale 1802-2002*, Fayard, 2002.

« Une tragédie de la Belle Époque. L'affaire Dreyfus. Colloque 16 octobre 1994 », sans éditeur.

RÉSUMÉ

L'affaire Dreyfus fut une affaire d'État. Les commémorations de l'événement qui commencèrent en 1994, qui se poursuivirent en 1998 et qui s'ouvrent à nouveau cette année pour le centième anniversaire de l'arrêt de la Cour de cassation proclamant la pleine et entière innocence du capitaine Dreyfus invitent à réfléchir sur le rapport des institutions avec leur passé et sur le rôle de l'histoire dans la construction de la mémoire nationale.